

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien des hauts poiriers à Crenay

De : POTTIER Frederic <pottierfrederic@yahoo.fr>

Date : 13/03/2023 08:19

Pour : "pref-icpe@haute-marne.gouv.fr" <pref-icpe@haute-marne.gouv.fr>

Mme la Préfète de Haute-Marne,

Je voudrais apporter ma contribution à l'enquête publique concernant le projet d'implantation du parc des hauts poiriers à CRENAY commune de FOULAIN-CRENAY 52000, en tant qu'habitant de la commune de CRENAY d'une part et en tant qu'ancien maire d'AUJOURRES, ancien vice-président à l'environnement de la CCAVM et ancien membre du conseil d'administration du Parc national de forêts.

Tout d'abord, je suis plus qu'étonné que pour un tel projet qui n'impacte que la commune de CRENAY, l'ensemble des réunions publiques aient été programmées à FOULAIN. Il aurait été de bon ton de prévoir au moins une permanence en la mairie déléguée de CRENAY pour permettre aux habitants directement concernés par le projet, qu'ils soient pour ou qu'ils soient contre, de venir rencontrer le commissaire enquêteur.

Sur le fond du projet, je suis habitant de la commune depuis trop peu de temps pour connaître tout l'historique du projet. Néanmoins, le conseil municipal de FOULAIN-CRENAY s'est prononcé à 2 reprises contre ce projet. Pour avoir participé à une CDPENAF pour un projet sur mon ancienne commune, il me semble que l'avis de la population sur l'acceptation du projet est primordial. Il faudra donc prendre en compte cet avis représentatif lors de votre prise de décision finale.

L'implantation proposée des 8 engins et en particulier les mâts E1 à E3 ainsi que E6 me paraissent être disposés à une distance trop proche des habitations du village, même si le seuil des 750 m est respecté. Compte tenu de la dimension vertigineuse de 170 m en bout de pale, soit environ le double de la différence altimétrique entre le bas du village et le haut du plateau, il aurait été judicieux d'en reculer l'implantation pour éviter le ressenti d'écrasement et d'encercllement qu'on peut voir dans les vues proposées par l'industriel, en particulier celle en descendant la route venant de FOULAIN.

Cette implantation en bordure de plateau risque également, comme c'est le cas dans une commune proche, de provoquer un phénomène de résonance particulièrement désagréable pour les habitants de la commune de CRENAY. J'en veux pour preuve la résonance occasionnée par les engins agricoles lors de leurs travaux de labours et de moissons sur le plateau.

Toujours sur l'implantation, je pense qu'un décalage sur l'autre partie du plateau en direction de RICHEBOURG et de l'autoroute A5 aurait été plus acceptable pour la population de CRENAY.

Sur le volet environnemental, je suis particulièrement attaché à la protection de nos espaces naturels et paysagers. J'ai participé aux travaux du GIP pour la mise en place du Parc national, et en particulier aux débats concernant les implantations de parcs éoliens et de parcs photovoltaïques organisés par votre prédécesseur M. le Préfet ZIMET, avec la double casquette VP environnement et membre du CA du PN.

Le village de CRENAY se trouve à proximité immédiate de l'aire d'adhésion du Parc. Les forêts communales et la forêt domaniale de CRENAY jouxtent la forêt de LEFFONDS qui fait partie du Parc. Dans l'hypothèse ou dans un futur plus ou moins lointain de révision de charte ou autre, les forêts méridionales de CRENAY pourraient intégrer l'aire du Parc national, la mise en place d'éoliennes sur le territoire de la commune serait un obstacle. J'en veux pour preuve l'avis négatif émis par M. PUYDARRIEUX, Directeur du Parc national, sur ce projet.

Enfin, contrairement aux conclusions des études menées en 2019 pour le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, il s'avère qu'au moins une cigogne noire a été identifiée (bague GPS) au niveau de la vallée de la

Suize entre les villages de CRENAY et NEUILLY-SUR-SUIZE. Le parc éolien constituerait alors un obstacle à son déplacement sur cette zone.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expressions de mes sincères salutations, et vous demande de bien vouloir ne pas faire fi de l'avis des habitants de CRENAY et du conseil municipal de FOULAIN-CRENAY lors de votre prise de décision.

Frédéric POTTIER